



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 97-2022/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Trésorier	1
DPASS	1
DFI	1
DRH	1
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION

approuvant une convention tripartite pluriannuelle sur la mise en œuvre du soutien à la parentalité dans un cadre judiciaire

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'avis de la commission de la santé et de l'action sociale de la province Sud réunie le 24 novembre 2022 ;

Vu le rapport n° 141354-2022/1-ACTS/DPASS du 7 octobre 2022,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 5 DECEMBRE 2022, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : La convention pluriannuelle entre la province Sud, le Ministère de la Justice et la Nouvelle-Calédonie relative à la mise en œuvre du soutien à la parentalité dans un cadre judiciaire, annexée à la présente délibération, est approuvée.

ARTICLE 2 : La présidente de l'assemblée de la province Sud est habilitée à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.